

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 15 décembre 2008

L'An deux mille huit le 15 décembre à 20 h 40

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 8 décembre 2008, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Présents : Mme DUMOULIN, M. SANTINI, Mme MERLIN, M. PEREAU, Melle GHAZOUANI, Melle TALLA, Mme KRAUS, M. MOSCODIER, M. COPILLION, M. LUDON, Mme WADOUX, Mme GUAIS, Mme AIME, M. BERRICHE, M. RAMI, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, Mme LAURENT, M. ABBI, Mme PESCHE, Melle MOREIRA, M. LAGLOIRE, M. MARIOJOULS, Mme DIOP, M. ATROUSSY, Mme COSTE, Melle THIEFFINE, M. TAOUZA, M. QUEVAREC, M. JAMMET.

Absents et Excusés : Mme THOLANCE, M. EL HAIMER, M. DALBIS, M. RAOUL, Mme MARNA, M. MERELLE, M. DEMARQUE, Mme DAVIAULT, Melle GERMANY, M. UZAN.

Pouvoirs donnés à : Mme DUMOULIN, Melle GHAZOUANI, M. SANTINI, Melle TALLA, M. PEREAU, Mme OSTYN, M. VIALAY, Mme KRAUS, M. QUEVAREC, M. ABBI.

Absents : Mme MORILLON, M. SARR.

Secrétaire : M. COPILLION.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le rapport du Maire et l'avis de la commission compétente,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par 40 voix POUR et 1 CONTRE (Pour changer vraiment),

DECIDE :

- **d'approuver** le lancement de la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert fractionné à bons de commande,
- **d'autoriser** le Maire à lancer le marché correspondant.

Le Maire



Michel VIALAY

DISCUSSION DELIB 20

Le Maire : « Je vois que Monsieur JAMMET veut intervenir ».

Monsieur JAMMET : « Très très court et on va gagner du temps parce que cela va concerner cette délibération et les deux suivantes, parce qu'il s'agit tout simplement, pour la plupart de transfert, enfin pour la plupart, pour la plus grande partie des délibérations de transfert de convention qui sont déjà signées avec le C.C.A.S. Je suis déjà intervenu plusieurs fois sur ce transfert du C.C.A.S. vers la Ville avec lequel je ne suis pas d'accord, donc je voterai CONTRE les délibérations 20, 21 et 22 ».

Le Maire : « Merci Monsieur JAMMET. Pas d'autres commentaires ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est adopté ».